

M. G.

MINISTÈRE  
DE LA DÉFENSE NATIONALE

OFFICE DE LA RÉSISTANCE

1<sup>re</sup> Section  
COMMISSIONS

DOSSIER N° III/02864

Madame Vve MOUREAUX née BOLLEN L.  
Rue Agimont, 21  
LIEGE

## ATTESTATION

La qualité de Résistant Armé est reconnue à titre posthume à Monsieur MOUREAUX Charles, Louis Mathieu né à Liège, le 7.2.1919, par la Commission de contrôle de Liège I, en date du 8.7.47, en application des articles 1 et 5 de l'arrêté-loi du 19 septembre 1945 établissant le Statut de la Résistance Armée.

Monsieur MOUREAUX Charles, Louis, M. était affilié au groupement P. A.

Le temps passé dans la Résistance est de 1 an 8 mois soit du 1.1.42 au 3.8.43 arrondi au mois supérieur.

A Bruxelles, le 27.4.49

POUR LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE,  
Le Colonel DE RIDDER,  
Chef de l'Office de la Résistance,



ATTESTATION POUR : 1° Ayant-droit;  
2° Groupement;  
3° O. C. M.;  
4° D. G. P. M./III D.;  
5° D. G. P. M.;  
6° .....

### AVIS IMPORTANT.

Il est recommandé au titulaire de la présente attestation de ne pas s'en dessaisir. En aucun cas il n'en sera délivré de duplicata. Le cas échéant, il lui appartient d'en établir des copies à faire certifier conformes éventuellement par l'administration communale de sa résidence.

MINISTÈRE  
DE LA DÉFENSE NATIONALE  
MINISTERIE  
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RESISTANCE  
DIENST  
VAN DEN WEERSTAND

ACCEPTÉ

Com. Cont. : Liège  
Date : 9 juillet 47

No d'ordre : 111/02824

Volnummer : \_\_\_\_\_

PROPOSÉ le :

Ord. Guerre  
Méd. Int.  
Vol. Guerre  
Méd. Comp.  
Méd. Ex.

Bothume

Groupement de résistance : Armée Belge des Partisans  
Weerstandsgroepering :

NOM (en capitales) : MOUREAUX Charles Louis

NAAM (in drukletters) :

Prénoms : Charles, Louis, Mathieu

Voornamen :

Domicile : rue Montagne St Walburge 6 Liège

Adres :

Lieu et date de naissance : Liège 7 Janvier 1919

Geboorteplaats en datum :

Nationalité : Belge

Nationaliteit :

Etat civil : époux de Bollen Liliane Marie Antoinette J.

Burgerlijke stand :

N° de la carte d'identité : 323.488

N° der eenzelfheidskaart :

Grade et position militaire : Néant

Graad en militaire stand :

Profession et position civile : ouvrier boulanger

Beroep en burgerlijk ambt :

Ayants droit éventuels en cas de décès : son épouse Bollen Liliane et son fils Georges

lijke rechthebbende in geval van overlijden :

Date d'entrée dans la résistance : Juin 1941

Datum van toetreding tot den Weerstand :

Date(s) d'entrée(s) dans le (ou les) groupement(s) : Janvier 1942

Datum(s) van toetreding tot de groepering(en) :

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) : du 10 mars 1943 à la prison

Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums) :

St Leonard à Liège jusqu'à son exécution le  
à la citadelle 3-8-1943.

N° de la carte du groupement (si possible) : Néant

N° der lidkaart (indien mogelijk) :

Par qui avez-vous été affilié au groupement ? M<sup>re</sup> P. Bernett rue Boris-Goltsch 7

Door wie is U aangeworven in de groepering ? Li

Lieu de votre principale activité :  
Streek van uw belangrijkste activiteit :

*Liège*

Activité à contresigner par le chef du groupement avec appréciation :  
Activiteit door den Groeppoverste mede te onderteekenen, met beoordeeling :

*Salotage  
réunification d'armes  
renseignement*

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE,  
Signature de l'intéressé,

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :  
Handteekening van belanghebbende,

*Mouraux - Bolle* *Bendy*  
*rue aspinont 27 Liège*

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :  
Verklaring van het Nationaal Commando : Ik bevestig, na onderzoek :

1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de  
1° Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de aanstuiting  
l'affiliation au groupement;  
bij de groepeerings;

2° Que .....  
2° Dat .....

était (n'était pas) (1) affilié au groupement ..... avant le 4 juin 1944  
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeerings ..... vóór

et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au  
4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot

....., pour les motifs suivants) :  
....., uit hoofde van volgende redenen) :

Seau du  
groupement  
Zegel der  
groepeerings

Le Commandement National,  
Het Nationaal Commando,

REMARQUE IMPORTANTE.  
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduites, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat  
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te  
de civisme, à délivrer par l'Administration communale.  
leveren door het Gemeentebestuur.

(1) Biffer la mention inutile. — Het onnoodige doorhalen.

17066. - I. C. M./I. T. - 100.000 ex.

MINISTÈRE  
MINISTERIE  
DE LA DEFENSE NATIONALE  
VAN LANDSVERDEDIGING

I°

Commission de Contrôle  
Controle Commissie

RECOMMANDE — AANGETEEKEND.

de Liège I.  
van .....

**BUREAU DE LA RESISTANCE**  
DIENST van den WEERSTAND

Rue palais de Justice  
à Liège  
te .....

N° du dossier : ..... 486. 2142. 2864.  
N° van het dossier : .....

M. (Nom) ..... MOUREAUX ..... (Prénoms) ..... Charles Louis Mathieu  
(Naam) ..... (Voornamen) .....  
rue ..... Montagne Ste Walburge n° 6. ..... à ..... Liège .....  
straat ..... , n° ..... , te .....  
Province de ..... Liège .....  
Provincie .....

Résistant isolé (1). — Membre du Groupement de la Résistance (1) ..... F.A. .....  
Afsonderlijk Weerstander. — Aangesloten lid van de Weerstandsgroepering .....

Par décision de la Commission de Contrôle, j'ai l'honneur de vous informer que la reconnaissance de la qualité de résistant armé vous a été — accordée — (1) — ~~refusée~~ — (1) en —  
*Ik heb de eer U mede te deelen, dat door beslissing van de Controle Commissie, Uw erkenning als gewapend Weerstander werd — toegestaan — — verworpen — ter*  
séance du ..... 194...  
zitting van ..... 194...

..... Liège ..... le ..... 194...  
den .....

Le Président de la Commission,  
De Voorzitter van de Commissie,

Pour

*Jacques*  
T. S. V. P. — D. A. U. B.

3 mai 1948.

A l'ADMINISTRATION COMMUNALE de

LIEGE .

DH/LM/1364/2864/RA.

Monsieur le Bourgemestre,

Nous avons bien reçu, en retour, le formulaire par lequel nous vous demandions s'il vous était possible de nous faire parvenir un acte de décès OFFICIEL pour les nommés :

NIZET Léon, Xavier, Eugène et  
MOUREAUX Charles, Louis, Mathieu.

Vous avez indiqué sur ceux-ci : Décédé à Liège le :  
15/7/44 et le 3/8/43 .

Comme aucun acte de décès n'a été joint, nous supposons que vous n'êtes pas à même de nous le procurer et nous vous serions très obligés de vouloir bien nous faire connaître si aucune présomption de décès n'existe.

Dans l'attente de vous lire, nous vous présentons, Monsieur le Bourgemestre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire National,

R. ADAM .

ARMÉE BELGE DES PARTISANS  
SERVICE DE LIQUIDATION

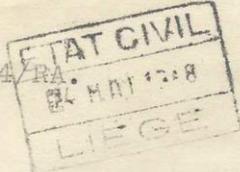
Bruxelles, le 3 mai 1948.

36. AVENUE MILCAMP, 36  
BRUXELLES

TÉLÉPHONE : 34 49 38

RÉF. A RAPPELER :

DH/LM/I364/2864/PA.



A l'ADMINISTRATION COMMUNALE de

LIEGE

VILLE DE LIEGE

INDICATEUR G. 1948

4 - MAI 1948

Monsieur le Bourgemestre, No

Beau

*28. Cio*

Nous avons bien reçu, en retour, le formulaire par lequel nous vous demandions si il vous était possible de nous faire parvenir un acte de décès OFFICIEL pour les nommés :

NIZET Léon, Xavier, Eugène et  
MOUREAUX Charles, Louis, Mathieu.

Vous avez indiqué sur ceux-ci : Décédé à Liège le :  
15/7/44 et le 3/8/43.

Comme aucun acte de décès n'a été joint, nous supposons que vous n'êtes pas à même de nous le procurer et nous vous serions très obligés de vouloir bien nous faire connaître si aucune présomption de décès n'existe.

Dans l'attente de vous lire, nous vous présentons, Monsieur le Bourgemestre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire National,

*J. Adam*  
J. ADAM .

*M. Adam  
f. 2578/43*

*2448/44  
9.2578/43*



**SERVICE DE L'ETAT-CIVIL**

**Le présent extrait est délivré  
exclusivement pour**

1. Indigence constatée par certificat du Bourgmestre de ..... en date du .....
2. Affaire administrative.
3. Affaire militaire.
4. Caisse d'Epargne et de Retraite.
5. Caisse de Prévoyance des ouvriers mineurs.
6. Société de Secours Mutuels.
7. Allocations familiales.
8. Chômage involontaire.
9. Le Fonds des mieux Doués.
10. Accidents de Travail.
11. Fonds des Estropiés et Mutilés.
12. Le Ministre de la Justice (S. P.)
13. Le Ministre des Affaires Economiques (Office Central des Statistiques).
14. Etre transcrit conformément à l'article 80 du Code Civil.  
Etre annoté aux registres de la Population (A. R. du 30-12-1900).
16. Satisfaire à la Convention Internationale conclue le ..... entre la Belgique et .....
17. Dommages de Guerre et Victimes Civiles.
18. Le Gouverneur de la Province.

779

**VILLE DE LIEGE**

Extrait des registres aux actes de décès.

N° 2578 - L'an mil neuf cent quarante trois, le trois aout, est décédé à Liège I, Chemin de la Citadelle 1 M O U R E A U X Charles Louis Mathieu, né le sept février mil neuf cent dix neuf, à Liège, époux de Lili Antoinette Joséphine Marie Bollen, fils de Eugène Alf Moureaux et de Anna Marie Hubertine Thomas, domicilié à Liège IV, ancienne commune de Saint Nicolas.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre pour la raison reprise en marge sous le numéro 17

Liège, le 27 mars 1948

L'Officier de l'Etat-Civil,



Ministère de la Défense Nationale  
Service de Liquidation  
de  
1<sup>re</sup> Armée Belge des Partisans  
36, Av. Milcamps 36  
Bruxelles

Bruxelles, le 15 248

Eff. 2864. No. A

ET. CIVIL  
18 MAR 48  
LIEGE

779

8

la venue  
464 B  
275

Monsieur le Bourgmestre,

Afin de nous permettre  
d'introduire une proposition de distinction hono-  
rifique à titre posthume en faveur du nommé  
*Boureaux Charles R.* anciennement domicilié  
dans votre commune, rue *Montagne St Walburge* 6.  
nous vous saurions gré de nous faire parvenir un  
extrait de l'acte de décès de l'intéressé.

Cette pièce officielle  
devrait si possible faire état de la date de nais-  
sance du bénéficiaire et des noms et adresse de son  
ayant droit légal.

Nous vous remercions d'a-  
vance de votre bonne obligeance et vous prions  
de croire, Monsieur le Bourgmestre, en nos senti-  
ments les meilleurs.

Le Secrétaire National,

Decidé Liège 3/8 43

*Adam*

R. Adam

Membre de l'ARMÉE BELGE DES PARTISANS depuis Janvier 1942  
écrit et couronné, il réalise toutes les missions confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues.  
Il transporte des armes, munitions et explosifs permet la diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds pour le soutien des camarades déjà tombés, transport d'armes et de dynamite. Il participe à diverses actions de sabotage dans la région de Liège. Il récupère des armes pour le Groupement. Arrêté par l'ennemi le 10 mars 1943, il est incarcéré à la Prison de St Léonard, à Liège, où il fut exécuté le 3 août 1943.

M O U R E A U X . -

CHARLES, LOUIS, MATHIEU  
Membre de la Résistance Armée

LIEGE le 7 février 1942

Le Chef du Groupement de la Résistance Armée

Le Secrétaire du Groupement de la Résistance Armée

Soldat

Partisan

janvier 1942

LIEGE 8.7.  
inexistant sous l'occupation.

néant:  
néant:  
A

française:

BOLLEN; LELIANE, ANTOINETTE, JOSEPHINE, Marie, à Liège, rue Mont  
Walburgue.  
Membre de l'ARMÉE BELGE DES PARTISANS depuis Janvier 1942, il  
lisse toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers  
auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues.  
Diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds pour le soutien des  
les de nos Camarades déjà tombés, transport d'armes et de dynamite. Il pa  
cipe à diverses actions de sabotage dans la région de Liège. Il récupère  
armes pour le Groupement. Arrêté par l'ennemi le 10 mars 1943, il est in  
céré à la Prison de St Léonard, à Liège, . Il est sauvagement martyrisé  
pouvant rien lui arracher des secrets qu'il détient, il fut exécuté à la  
tadelle le 3 août 1943.

CITATION proposée par le Chef du GROUPEMENT DE LA RESISTANCE ARMEE.

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS depuis janvier 1943, actif et courageux, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès.

Il transporte des armes, munitions et explosifs permettant ainsi la réalisation d'une série d'actions de sabotages dans la région de Liège. Il récupère des armes pour le Groupement.

Arrêté le 10 mars 1943, il est incarcéré à la Prison de Liège, à Saint Leonard, où il fut exécuté le 3 août 1944.

LE CHIEF DU GROUPEMENT

BRUXELLES le 3 mai 1944

LIEGE le 7 février 1943

Le Secrétaire du Groupement de la  
Résistance Armée/

Le Chef du Groupement de la  
Résistance Armée.

Solдат

Partisan

Janvier 1943

LIEGE S.V.  
Inexistant sans l'occupation.

Vu et approuvé

A le,

Signature

Secrétaire de l'Office de la Résistance Armée, Marie-Joséphine Weybueche, Le Chef de l'Office de la Résistance Armée, Joseph Weybueche.

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS depuis janvier 1943, il a réalisé toutes les missions qui lui ont été confiées avec un maximum de succès. Il a transporté des armes, munitions et explosifs permettant ainsi la réalisation d'une série d'actions de sabotages dans la région de Liège. Il a récupéré des armes pour le Groupement. Arrêté le 10 mars 1943, il a été incarcéré à la Prison de Liège, à Saint Leonard, où il fut exécuté le 3 août 1944.

ARMÉE BELGE DES PARTISANS  
-AMICALE-

36, Avenue Milcamps  
BRUXELLES.

Bernabé Pann  
10 4. 47

013

ETAT DE PROPOSITION

d'octroi de Distinction honorifique, à titre posthume,  
en faveur de ses membres de la Résistance ou du Service  
de Renseignements et d'Action tombés au Champ d'Honneur.

Propose  
Vou

Nom (en lettres capitales) . **MOUREAUX** . . . . .

Tous les prénoms: . *Charles Louis Mathieu* . . . . .

Lieu et date de naissance: . *Liège le 7-2-1919* . . . . .

Grade et position à l'Armée Belge (éventuellement) . . . . .

. . . . . ; . . . . . / . . . . .

Grade reconnu par le Statut de la Résistance ou dans l'Armée  
Belge des Partisans. . *Partisan* . . . . .

Date d'affiliation au Groupement: . *fin 1940* . . . . .

Numéro de la Carte d'identification: . . . . .

Distinction honorifique dont l'intéressé est titulaire:

a) à titre militaire:

b) à titre civil:

Langue dans laquelle le brevet doit être établi: . *Français* . . . . .

Adresse de l'ayant-droit légal: *M<sup>lle</sup> Lilliane Moureaux - Bollen*  
*rue Agimont 21 Liège* . . . . .

Observations: . *arrêté de 10 mars 1948* . . . . .

*Fuillé le 3 août 1943*  
*a sauvé tous ses compagnons en prenant à ses*  
*charges tous les faits reprochés.*

*ci travaillé avec Pierre Baudt. Dès 1940*  
*faisait toutes des voir de Chemins de fer*  
*en compagnie de ce dernier.*

*J. Monney*

Citation proposée spécifiant le date, le lieu et les  
circonstances du décès en y joignant un extrait de l'acte de  
décès.

-----  
Secrétaire du Groupement  
de Résistance

A . . . . ., le . . . . .  
Le Chef du Groupement de Résistance.  
Nom (en lettres capitales)  
(signature)

-----  
VU ET APPROUVE  
Secrétaire de l'Office de la  
Résistance

A : . . . . . le . . . . .  
Le Chef de l'Office de la  
Résistance.

Liège, le 2 décembre 1945.

194

**ETAT CIVIL**

Compte Chèques postaux : 906.54

N° .....

Prière de rappeler dans la réponse  
les indications ci-dessus

Tribunal de l'Oberfeldkommandantur Liège le 3.8.43  
Bt. L.111 152/43

Au Bourgmestre de la Ville de Herstal

OBJET :

Le citoyen belge: Charles M O U R E A U X, né le 7.2.1919, à Liège, boulanger, Place des Volontaires, 9, a été condamné à mort par jugement du conseil de guerre de l'Oberfeldkommandatur de Liège du 1.7.43, pour détention illégitime d'armes etc...

ANNEXE :

Le jugement a été exécuté par fusillade le 3.8.43 à la Citadelle de Liège. Vous êtes prié d'avertir la famille du condamné de cette exécution, et ce d'une façon appropriée. Les derniers biens de l'exécuté peuvent être retirés par le Bourgmestre ou son délégué contre quittance, pour être remis aux destinataires. Les objets sont déposés à la prison militaire de la Citadelle à Liège.

p.c (illisible)

Feldjustizinspektor.

POUR COPIE CONFORME,

L'Officier de l'Etat Civil,



*[Handwritten signature]*

ROYAUME DE BELGIQUE

VILLE DE LIÈGE

Le présent extrait est délivré  
exclusivement pour

1. Indigence constatée par certificat du Bourgmestre de .....  
en date du .....
2. Affaire administrative.
3. Affaire militaire.
4. Caisse d'Epargne et de Retraite.
5. Caisse de Prévoyance des ouvriers mineurs.
6. Société de Secours Mutuels.  
Allocations familiales (Loi du 14-4-1927, art. 5).
7. Chômage involontaire.
8. Le Fonds des Mieux Doués.
10. Accidents de Travail.
11. Servir en matière hypothécaire (Loi du 10 octobre 1913).
12. Le Ministre de la Justice (Sûreté Publique).
13. Le Ministre des Affaires Economiques (Office Central des Statistiques).
14. Etre transcrit conformément à l'article 80 du Code Civil.
15. Etre annoté aux registres de la Population (A. R. du 30-12-1900).
16. Satisfaire à la Convention Internationale conclue le .....  
entre la Belgique et .....  
Dommages de Guerre .....



## VILLE DE LIÈGE

Extrait des Registres aux actes de décès

N° 2578.- L'an mil neuf cent quarante trois le trois août est décédé à Liège: M o u r e a u x, Charles Louis Ma h né le sept février mil neuf cent dix neuf à Liège, époux de Liliane Antoinette Joséphine Marie Bollen fils de Eugène Alfred et de Anna Marie Hubertine Thomas domiciliés à Liège IV, ancienne commune de Saint Nicolas.  
+ 1. Chemin de la Citadelle, 1. renvoi approuvé.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, pour la raison  
reprise en marge sous le n° 3

Liège, le

30 novembre 1945.



L'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL,

*C. C. C.*